

Les exploitations spécialisées en bovin lait (1/2)

Nombre d'exploitations : 246

(parmi 787 exploitations spécialisées en élevage avec lait, dont 307 spécialisées lait)

Corrèze : 124

Creuse : 49

Haute-Vienne : 73

Nombre d'exploitations en Agriculture Biologique ou en cours de conversion : 11

2010	moyenne	médiane
SAU (ha)	68	63
Vaches laitières (têtes)	47	43
UGB totales	66	60
UGB "lait"	63	58
quotas laitiers (milliers de l)	287	250

Source : Agreste - recensement agricole 2010 - données Sisa ASP2010

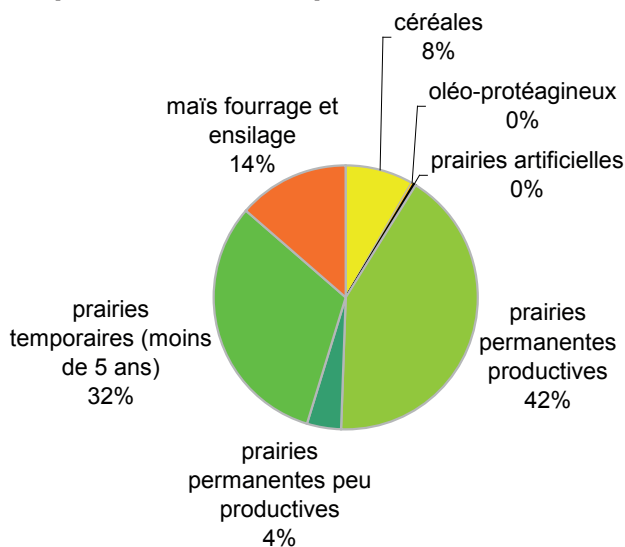
Champ retenu (famille III.2.B.b.i de la typologie Inosys) :

Exploitations moyennes et grandes du RA2010 + petites exploitations affichant plus de 0,5 UTA (unité de travail annuel), caractérisées par :

- la présence d'au moins 5 vaches laitières,
- une surface fourragère principale (SFP) qui représente plus de 2/3 de la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation,
- une surface en grandes cultures inférieure à 40 ha,
- l'absence d'atelier PPAM*, horticole et/ou pépiniériste, maraîcher...
- des surfaces en cultures permanentes (autres que prairie) inférieures à 1,5 ha,
- une part des unités gros bétail (UGB) «lait» supérieure ou égale à 85 % des UGB totaux,
- si présence d'ateliers granivores, leur production brute standard totale est inférieure à 25 000 €.
- une part des UGB « bovin lait» supérieure ou égale à 85 % des UGB «lait».

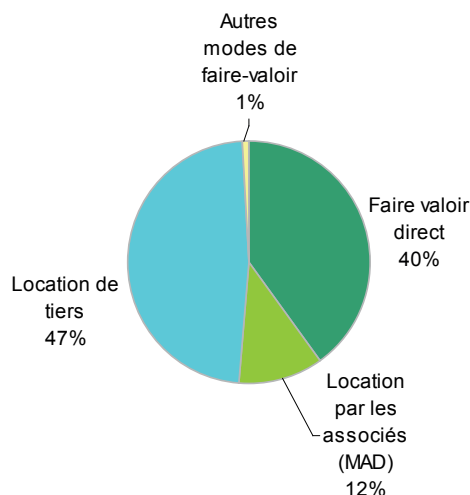
* PPAM : plantes à parfum, aromatiques médicinales (et condimentaires)

Répartition de la SAU par culture



Source : Agreste - recensement agricole 2010

Répartition de la SAU par mode de faire-valoir



Source : Agreste - recensement agricole 2010

Système fourrager

Système fourrager	Part de maïs dans la SFP	% des exploitations
spécialisé maïs	> 30%	9%
mixte maïs/herbe	10 à 30%	45%
spécialisé herbe	< 10%	46%

Source : Agreste - recensement agricole 2010

Mode de commercialisation

Mode de commercialisation	exploitations
transformation fromagère	15
uniquement livraison en laiterie	231

Source : Agreste - recensement agricole 2010

Principales subventions par exploitation en 2010

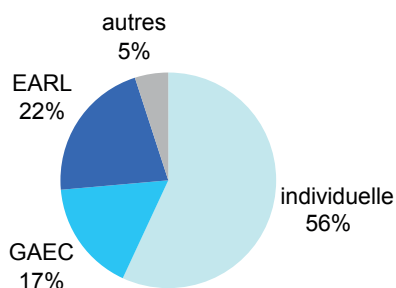
2010	part d'exploitations en ayant	montant moyen (pour les exploitations en ayant)
aides découplées 1er pilier	100%	15 984 €
aides couplées végétales	11%	758 €
aides couplées animales	62%	2 289 €
indemnité compensatrice de handicap naturel	62%	7 099 €
prime herbagère agro-environnementale	39%	3 274 €

(Montants bruts d'aides diminués de la modulation, hors remboursement de la franchise)

Source : Agreste - données Sisa ASP2010

Les exploitations spécialisées en bovin lait (2/2)

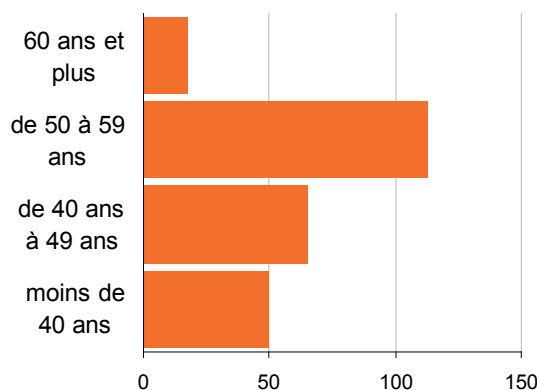
Répartition des exploitations par forme juridique



Source : Agreste - recensement agricole 2010

Répartition par âge des chefs d'exploitation ou 1er coexploitants

âge moyen : **48 ans**
50% ont plus de 50 ans



1,8 UTA par exploitation

Unités de travail annuel	moyenne par exploitation en ayant	% d'exploitations en ayant
UTA totale	1,8	
UTA familiale	1,6	
UTA chef d'exploit et coexploitants	1,4	
UTA salariés permanents	0,7	18%
UTA salariés saisonniers, occasionnels	0,2	24%
UTA des ETA	moins de 0,1	71%
UTA travail réalisé par les CUMA	moins de 0,1	15%

Source : Agreste - recensement agricole 2010

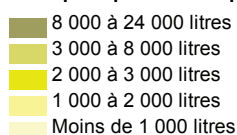
Dans les 131 exploitations où le chef d'exploitation (ou le plus âgé des coexploitants) a au moins 50 ans, qui va lui succéder?



Des élevages laitiers spécialisés plus concentrés sur la frange Est de la région et le Sud-Ouest de la Haute-Vienne

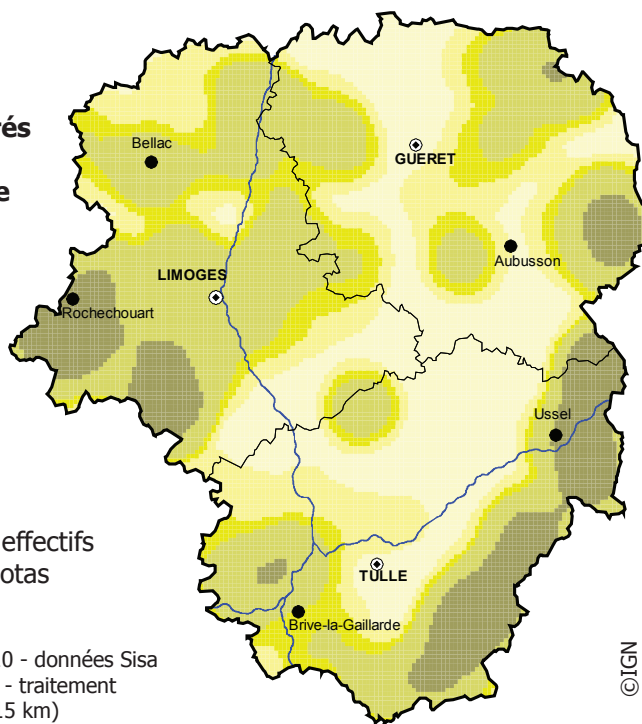
Quotas laitiers cumulés au km²

Champ : exploitations spécialisées en bovin lait



Les élevages laitiers spécialisés représentent seulement 36% des effectifs de vaches laitières et 33% des quotas laitiers de la région

Source : Agreste recensement agricole 2010 - données Sisa ASP2010 - quotas laitiers au 31 mars 2010 - traitement cartographique Sriset (rayon de lissage = 15 km)



©IGN



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
 Tél. : 05 55 12 92 30
 courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
 site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : *Anne-Marie Boulengier*
 Directeur de la publication : *Christophe Leyssenne*
 Rédactrice en chef : *Catherine Lavaud*
 Rédacteurs : *Bertrand Dumas, Guillaume Mathieu* (Chambres d'Agriculture), *Catherine Lavaud*
 Impression : *SSP Toulouse*
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 1622-066
 Prix : 2,50 €
 ©AGRESTE 2012

